

Bureau du Procureur chargé des droits de la personne El Salvador

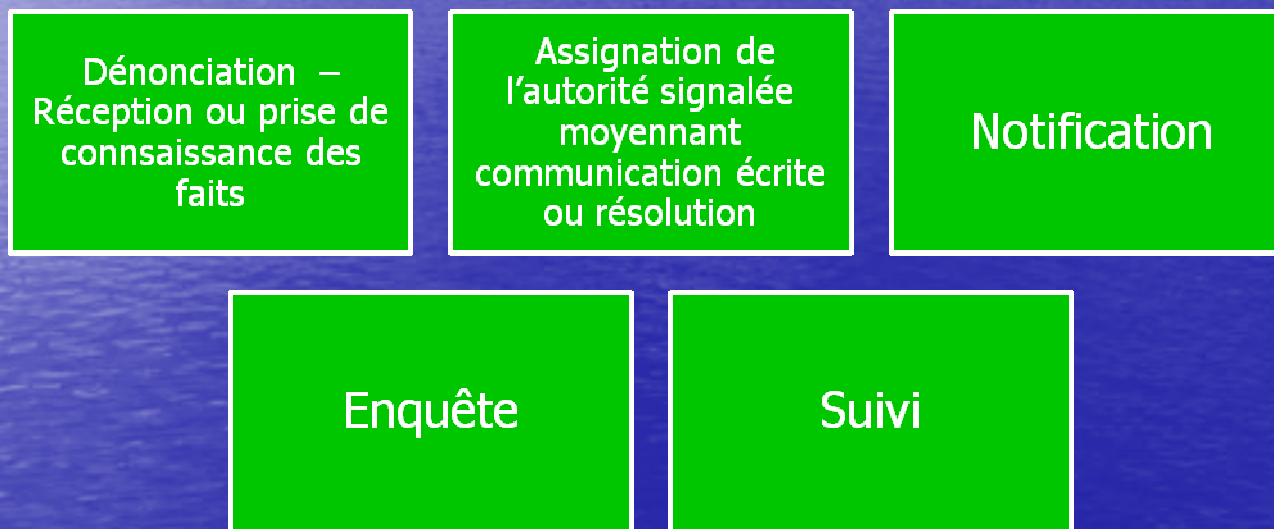


La Protection des droits humains des personnes migrantes

- Mandat du Bureau du Procureur
- *Le mandat constitutionnel et juridique du Bureau du Procureur chargé des droits de la personne (PPDH) lui donne compétence pour prendre des mesures de protection des migrants, y compris en dehors des frontières nationales. Ces normes lui donnent les pouvoirs suivants:*
 - *Article 194. I CN:*
 - 1^o) Veiller au respect et à la garantie des droits de la personne ;*
 - 3^o) Fournir une assistance aux victimes présumées de violations des droits de la personne;*
 - 10^o) Promouvoir et proposer les mesures qu'il jugera nécessaires pour prévenir des violations des droits de la personne;*

Le PDDH est doté du Système informatique intégré de gestion (SIIG) – qui est l’outil du système de tutelle pour la protection des droits de la personne.

Activation du système de tutelle



- **Bureau de l'Adjoint au Procureur pour les droits civils et individuels**

Section des migrants

Départements de tutelle au siège central

Personnel juridique du système de tutelle

Délégations départementales (13)

Délégations locales (4)

Antécédents généraux de la migration à El Salvador

- Les registres du Ministère des affaires étrangères indiquent que nous avons des compatriotes aux quatre coins du monde et les chiffres montrent que 2 950 000 d'entre eux vivent dans des pays étrangers. On estime qu'ils sont 2 587 767 rien qu'aux États-Unis, suivis, par ordre d'importance, par le Canada, l'Australie, le Guatemala, l'Italie, le Belize, le Mexique, le Costa Rica et le Honduras.
- Des estimations indiquent que quelque 150 personnes quittent chaque jour le pays et que 7 jeunes sur 10 envisagent d'émigrer dans un autre pays.

- Nos compatriotes occupent la 3^{ème} place au sein de la communauté des immigrants latino-américains aux États-Unis.
- 24% des foyers salvadoriens reçoivent des transferts d'argent. Ce sont 3 431 millions de dollars qui ont été reçus au titre des transferts d'argent (12.2% du PIB) et les foyers reçoivent chaque mois, en moyenne, \$287.



Origine



Transit

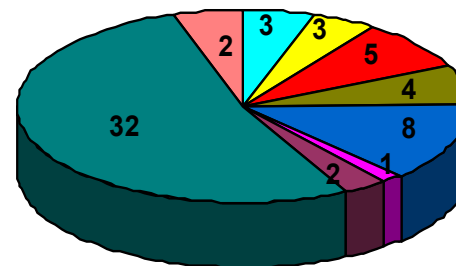


Destination

Lignes d'action institutionnelle prioritaires pour la protection des droits humains des migrants:

a) Le traitement des affaires individuelles pour violation des droits humains des migrants

Dossiers ouverts ayant trait aux migrants



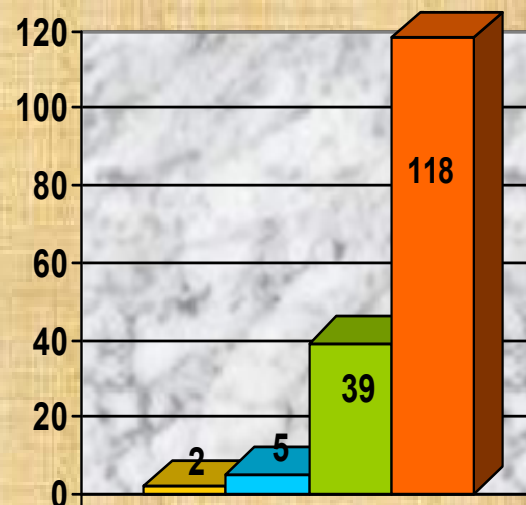
- Condamnés aux États-Unis
- Déportés
- Décédés sur les routes migratoires
- Étrangers à El Salvador
- Autres situations juridiques
- Réfugiés
- Traite de personnes
- Migrants non localisés
- Détenus au Mexique / aux États-Unis

NB: Format du graphique modifié lors de la traduction.

b) Le Bureau du Procureur a signé la Convention du projet "Banque de données des tribunaux concernant les migrants non localisés" avec le Comité des familles des migrants décédés ou disparus (COFAMIDE), l'Équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF) et le Ministère des affaires étrangères, fin août - début septembre 2010.

NB: Format du graphique modifié lors de la traduction.

Migrants disparus par sexe



■ Niñas	(Filles)	2
■ Niños	(Garçons)	5
■ Mujeres	(Femmes)	39
■ Hombres	(Hommes)	118

Actions importantes du Bureau du Procureur chargé des droits de la personne

- *Rapport spécial du Procureur chargé de la défense des droits de la personne adressé au Comité pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles de l'Organisation des Nations Unies (ONU) concernant l'application de la Convention internationale (avril 2008).*

- *Déclarations publiques sur le thème migratoire, telles que:*

Déclaration du Procureur chargé des droits de la personne au sujet de la tragédie qu'a constitué le naufrage de Salvadoriens dans les eaux de l'Isthme d'Ixhuatán, sur la côte de l'État d'Oaxaca, Mexique/octobre 2007.

- *Déclaration du Procureur chargé de la défense des droits de la personne et des membres de la Table permanente du Bureau du Procureur chargée des personnes migrantes à l'occasion de la commémoration de la Semaine du migrant à El Salvador./septembre 2009.*
- *Déclaration des membres de la Table permanente du Bureau du Procureur chargée de la défense des droits de la personne des personnes migrantes au sujet de l'exercice du droit de vote des ressortissants salvadoriens résidant à l'étranger. /septembre 2009.*
- *Déclaration du Procureur chargé de la défense des droits de la personne à propos du massacre de soixante-douze personnes, parmi lesquelles il y avait des migrants de nationalité salvadorienne, au Tamaulipas (Mexique), août 2010.*

- ***Avis sur des projets de loi: "Loi sur l'assistance aux migrants salvadoriens et à leurs familles et sur la protection de ces personnes", 2008.***
- ***Surveillances permanentes du Centre de prise en charge intégrale des migrants (CAIM) – qui offrent des informations pour l'ouverture de dossiers d'enquête à propos de situations ponctuelles***
- ***Surveillances exercées sur les points de passage frontaliers terrestres du territoire national et sur le Terminal aérien:***



Entre novembre 2009 et février 2010 le Bureau du Procureur a réalisé des visites aux 6 frontières terrestres et au Terminal aérien pour évaluer l'application de la Convention internationale TM 90 (ONU) (notamment des campagnes de diffusion des droits des personnes migrantes ou des risques pendant le voyage et d'autres thèmes), les conditions des infrastructures de chaque poste, les mécanismes appliqués par les autorités migratoires et les conditions de travail des fonctionnaires opérationnels.

D'août à octobre 2012 le PDDH a exercé à nouveau la surveillance de 8 postes-frontières en coordination avec PARES- le Bureau de liaison du HCR et espère publier le diagnostic émané de ces visites en mars



Risques que courent les migrants de nos jours

Disparitions sommaires – migrants non localisés

Mutilations

Viols

Extorsions-Kidnappings — Rapport du CNDHM, 2008-2009, a indiqué que par "kidnapping express" 9758 migrants avaient été privés de liberté – avec en moyenne 33 enlèvements par mois et 1600 personnes impliquées. \$1500 x migrant et \$5 000 000 pendant les 6 mois de l'étude, c'est dire que l'industrie de l'enlèvement peut représenter jusqu'à 50 millions de dollars

Victimes du délit de traite des personnes

Mort par naufrage, insolation, noyade, asphyxie

Attaques à main armée

Violations des droits de la personne par des fonctionnaires de l'Etat

Section des migrants

Tel (503) 2524-6921 et 2524-6922

williamespino@pddh.gob.sv

Merci